

DEPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
EGLY

ARRETÉ DU MAIRE

**PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNER
ALLÉE DES BLÉS D'OR**

Le Maire d'Egly,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.2,

VU le Code de la Route et notamment l'article L 411-1,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal et notamment l'article R 610-5,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

CONSIDERANT que des travaux de renouvellement d'une prise de potentiel gaz doivent être réalisés Allée des Blés d'Or, à compter du 4 et ce jusqu'au 25 octobre 2024, par la société ECR sise 8 Rue de l'Industrie à LIMOGES FOURCHES (77550),

CONSIDERANT que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer le stationnement Rue du Parc,

ARRETE :

ARTICLE 1° - A compter du 4 et ce jusqu'au 25 octobre 2024, le stationnement sera temporairement interdit sur l'Allée des Blés d'Or

ARTICLE 2° - Le bénéficiaire est en charge de se conformer aux dispositions et contraintes faites aux entreprises.

ARTICLE 3° - Les panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place par l'entreprise chargée des desdits travaux.

ARTICLE 4° - Les véhicules en infraction sur la zone du chantier seront immobilisés et mis à la fourrière. Les frais liés à l'enlèvement des véhicules seront intégralement à la charge du propriétaire.

ARTICLE 5° - Monsieur le Maire d'Egly, et Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie d'Egly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Egly,
- Monsieur le Directeur de la Société ECR sise 8 Rue de l'Industrie à LIMOGES FOURCHES (77550),

**Certifié exécutoire compte tenu
de la publication le 4 octobre 2024**

Fait à Egly, le 3 octobre 2024



Le Maire d'Egly

Edouard MATT



Le Maire d'Egly

Edouard MATT